

*Question présentée par le député :*

*M. Daniel Sormanni*

*Date de dépôt : 27 août 2014*

## **Question écrite urgente**

**Feux lumineux à la rue de la Puiserande, quand l'inutile est inutile ?**

Un feu lumineux est installé à la rue de la Puiserande, rue à sens unique, pour commander l'accès à la rue des Deux-Ponts.

Or, ce feu est totalement inutile et ne fait que créer un trafic et des bouchons dans cette petite rue avec des immeubles d'habitations.

La situation précédente était meilleure avec une priorité à respecter pour pouvoir accéder à la rue des Deux-Ponts, et ne posait pas de problème.

En effet, le feu rouge bloque les véhicules dans cette rue. Il faut relever qu'il n'est pas possible de tourner à droite à la fin du boulevard Saint-Georges, les véhicules n'ayant pas d'autre voie possible.

Lorsque le feu devient clignotant orange (il n'y a pas de feu vert), les feux passent au vert à la rue des Deux-Ponts, à la hauteur du boulevard Saint-Georges, et il devient impossible de s'engager alors sur la rue des Deux-Ponts ; ensuite le feu est à nouveau rouge.

Cette situation est ubuesque et reflète la gestion précédente du trafic, et de plus crée une indiscipline des conducteurs qui n'hésitent plus à ignorer ce feu lumineux.

En conséquence :

***Comment le Conseil d'Etat entend-il remédier à cette incongrue situation, et si possible en revenant à la situation ante, à savoir en supprimant ce feu lumineux, plus qu'inutile ?***

Dans l'attente de vos explications, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations distinguées.